

BRIGITTE THIEBLEMONT

EXPERT COMPTABLE
Inscrit au Tableau de l'Ordre
Région de Châlons-en-Champagne

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale
de Reims

GREFFE du TRIBUNAL
de COMMERCE
19 FEV. 2010
10000 TROYES (Aube)

*RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL ABB TRANSPORTS
EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE*

ABB TRANSPORTS

Société A Responsabilité Limitée au capital de 8 000 euros

Siège social : 49 Grande Rue

10260 VAUDES

RCS TROYES B 429 696 685



45 boulevard du 14 Juillet, 10000 TROYES - Tél. 03 25 73 71 46 - Fax 03 25 73 91 14 - SFR 06 09 40 03 23

E-mail : thieblemont.cabinet@wanadoo.fr - <http://thieblemont.ccmx.com>

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté

SARL ABB TRANSPORTS

49 Grande Rue
10260 VAUDES

Madame et Monsieur les associés,

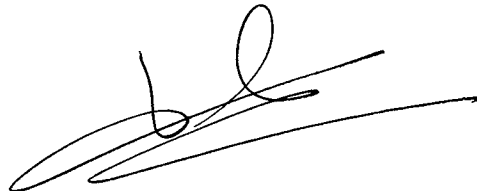
En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de Commerce, par décision unanime des associés en date du 1^{er} décembre 2009, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaire aux Comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à TROYES
Le 15 décembre 2009



Madame Brigitte THIEBLEMONT
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Reims